

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE DIX-HUIT JUIN À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. Grégory ROMAN à Mme Morgane CASTAN

M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER

M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Morgane CASTAN a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

13/06/2025

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

13/06/2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2025-020 : CONVENTION DE PRESTATION INTELLECTUELLE DE QUATRE ANS – CEREG

Monsieur Clément MONNIER informe l'assemblée que la convention de prestation intellectuelle sur quatre ans portant sur la réalisation du Contrôle des Dispositifs d'Autosurveillance réglementaire du système assainissement de Meynes, confiée à société d'ingénierie CEREG est arrivée à échéance.

Monsieur Clément MONNIER précise que cette mission consiste à vérifier la fiabilité et la représentativité des mesures et débit, des dispositifs d'échantillonnages, du fractionnement d'échantillons, du conditionnement et du transport des flacons, des méthodes analytiques ; et porte sur l'évaluation de la performance du système qualité.

Monsieur Clément MONNIER propose de signer la convention pour une durée de quatre ans (2025-2028) dont la rémunération forfaitaire sera de 3 400 € HT soit 850 € HT annuelle.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE.**

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention de prestation intellectuelle portant sur la réalisation du Contrôle des Dispositifs d'Autosurveillance réglementaire du système assainissement de Meynes avec la société d'ingénierie CEREG.

DIT que les frais afférents à cette prestation sont prévus au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

